



- 4 DEC. 2006

Le
Dépôt N° 6087d4

99B1023



Cigest
AUDIT

Le sens des valeurs

SARL SECOB AUDIT

17 Impasse des Vaux Parés

35510 CESSON SEVIGNE CEDEX

Comptabilité
Gestion sociale
Informatique
Finances - Gestion
Audit

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL SECOB AUDIT
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Cigest Audit Lorient
BP 727
3 rue François Toullec
56107 LORIENT Cedex
Tél. 02 97 83 44 32
Fax 02 97 87 87 38
lorient@cigest.com

Cigest Audit Quimper
5 rue du Président Sadate
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 52 32 70
Fax 02 98 52 32 95
quimper@cigest.com

Adresse Administrative
Cigest Audit Quimperlé
BP 83
214 rue du Couëdic
29392 QUIMPERLE Cedex
Tél. 02 98 96 23 76
Fax 02 98 39 34 28
cigest@cigest.com

Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30

www.cigest.com

Mesdames,

Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à QUIMPERLE, le 3 juillet 2006
Le Commissaire à la transformation
Philippe CHEVRIER